



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01-02-19	01-02-19	2019-7829

**1. Intitulé du projet**

Ombrières photovoltaïque du parking de Walibi Sud-Ouest et d'Aqualand Agen, sur la commune de Roquefort

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire : Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc	Ombrières photovoltaïques d'une puissance d'environ 5,8 MWc

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet vise à implanter des ombrières photovoltaïques sur la commune de Roquefort dans le Lot-et-Garonne. Ce projet est développé en concertation avec les parcs d'attraction Walibi Sud-Ouest et Aqualand Agen qui souhaitent équiper une partie de leur parking visiteurs d'ombrières photovoltaïques.

Aucun travaux de démolition n'est nécessaire.

Ce projet a une surface totale de 5,4 hectares environ, et une puissance approximative de 5,8 MWc.

Le projet comprend :

- La construction d'ombrières photovoltaïques de parking ;
- La construction de 3 locaux techniques ;
- Le démantèlement des ombrières et la remise en état du site au terme de l'exploitation.

Des travaux de nivellement/réaménagement du parking préalablement à l'implantation des ombrières. Les arbres existants au droit de la zone d'implantation des ombrières seront supprimés. Les arbres autour du projet seront conservés.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont :

- Créer une couverture de parking destinée à apporter plus de confort aux usagers du parking, en protégeant les véhicules de toutes sortes d'intempéries (pluie, grêle, neige...) et du rayonnement solaire.
- Valoriser le patrimoine foncier du site.
- Produire des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque).
- Produire près de 7 400 MWh/an, ce qui est l'équivalent en consommation totale d'électricité par an de plus de 3200 habitants.

La totalité de l'électricité produite par la centrale sera réinjectée sur le réseau public de redistribution Enedis. De plus, cette installation s'inscrit dans le projet d'aménagement et de développement durable de notre territoire, et est en continuité avec les plans de développement des énergies renouvelables dans la région Nouvelle-Aquitaine.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne l'équipement d'un parking d'une superficie d'environ 5,4 hectares. Sur ce parking seront implantées ces ombrières de parking photovoltaïques. Une partie du terrain est actuellement enherbé.

La construction de l'installation prendra en compte les règles de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'intégration paysagère du projet.

Les grandes phases de travaux envisagées seront les suivantes :

- Préparation du chantier : coupe des arbres, nivellement et aménagement ou réaménagement du parking
- Réalisation des fondations pour les ombrières, pose des ombrières, installation et raccordement des modules photovoltaïques.
- Implantation du poste de livraison (selon préconisation Enedis).
- Câblage, raccordement des réseaux et dépose des systèmes d'éclairage.
- Reprise du revêtement pour les zones impactées par la construction des ombrières.
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale.
- Mise en service de la centrale.

Le parking est constitué sur la partie Sud de bandes enherbées séparées par des allées en gravier . Le parking de la partie Nord est enherbé : des allées en gravier seront réalisées pour la circulation des véhicules. Dans ce cadre, une étude hydraulique sera réalisée par un bureau d'études spécialisé afin d'évaluer la nécessités d'ouvrage hydrauliques et les dimensionner le cas échéant.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation est de 30 ans à partir de la mise en service de la centrale.

Les équipes d'exploitation prendront en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service, et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Les ombrières apporteront de l'ombre pour les véhicules stationnés en dessous et donc du confort pour les usages et les protégeront contre d'éventuelles intempéries. La mise en place des ombrières n'aura aucun effet sur l'utilisation standard du parking, et n'engendrera aucune activité majeure.

En phase exploitation, des opérations de maintenance préventive et curative sont prévues.

- Maintenance préventive : planifiée plusieurs fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité.
- Maintenance curative : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par le service "Exploitation" de Neoen qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire (la réponse à cette demande au cas par cas est nécessaire pour l'obtention du permis de construire).
- Un certificat d'éligibilité a été demandé afin de pouvoir candidater à l'Appel d'Offres CRE 4.6 (3 juin 2019).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie totale du parking	54 560 m <sup>2</sup>
- Surface projetée des ombrières	26 576 m <sup>2</sup>
- Nombre de locaux techniques	3
- Surface des locaux techniques	57m <sup>2</sup>
- Puissance crête de l'installation	5,8 MWc
- Inclinaison des ombrières	10°
- Hauteur des ombrières	Point bas : 3,5m / point haut 5,5m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Walibi Sud-Ouest  
Château de Caudouin  
47310 Roquefort

Parcelles 000 AR 0002 et 000 AP 0041

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 0° 5 7 ' 8 4 " 27 Lat. 4 4° 1 8 ' 9 1 " 29

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le département du Lot-et-Garonne est doté d'un Plan de Prévention du Bruit par arrêté du 6 décembre 2018, cependant le terrain n'est pas situé à proximité des voiries listées dans cet arrêté, et n'engendrera pas de bruit supplémentaire.</p> <p>Un Plan de Prévention du Bruit est en cours d'élaboration par l'Agglomération d'Agen.</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Roquefort et d'Estillac sont situées dans le périmètre des PPRn retrait-gonflement des argiles et Inondations sur les bassins versant du Labourdasse, du Ministre, du Rieumort. Le projet est située en zone d'aléa faible retrait-gonflement des argiles et est compatible avec les prescriptions du PPRn (voir plan en annexe). Le projet est situé hors des zones d'aléa du PPRInondation (voir plan en annexe).  Le PPRNn retrait-gonflement des argiles a été approuvé par arrêté préfectoral du 22/01/18 Le PPR Inondation a été prescrit par arrêté préfectoral du 26/01/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 2.44km du parking du Walibi, il s'agit du site "La Garonne en Nouvelle-Aquitaine" (voir plan en annexe 5).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument Historique classé le plus proche du site se situe à 2.89km, il n'existe aucune covisibilité entre ce monument et le parking du Walibi (voir plan en annexe 5).

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation d'ombrières photovoltaïques
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De la même façon, aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface est nécessaire à la construction ou l'exploitation d'ombrières photovoltaïques. La construction n'impliquera donc pas de modifications des masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier réutilisera l'ensemble des matériaux déblayés, il ne sera donc pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la réalisation des tranchées accueillant les câbles électriques, les terres extraites sont utilisées pour remblayer les tranchées une fois les câbles posés
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des terrains à usage de parking, très fréquentés durant la période d'ouverture du parc d'attraction, d'avril à octobre, avec un pic de fréquentation de juin à septembre. L'activité est donc déjà très intense sur ces terrains. D'autre part les travaux et la coupe des arbres auront lieu entre les mois de décembre et de mars, soit en dehors de la période de reproduction de l'avifaune. A noter que le terrain est identifié dans la cartographie des continuités écologiques d'Aquitaine en zone urbanisée (voir plan en annexe).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 2km de la zone Natura 2000 la plus proche et ne provoquera donc aucune incidence/gêne/perturbation supplémentaire par rapport à l'occupation actuelle du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura aucune consommation d'espaces naturels, agricoles forestiers ou maritimes car le projet se réalise sur une zone accueillant déjà le stationnement régulier de véhicules.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant toute la phase de construction ou d'exploitation, le projet n'implique aucune manipulation de stockage ou transport de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas de vulnérabilité ou de sensibilité à des risques naturels. Inondation : le projet es situé en dehors des zones d'aléa du PPRinondation Retrait-gonflement de sols argileux : aléa faible Séisme : zone sismique 1 (très faible) Mouvement de terrain : non Incendie : non (Sources : PPRi et Géorisques)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques, ou physiques.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun trafic supplémentaire, le parking étant déjà destiné à recevoir les véhicules des visiteurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas source de gêne sonore ou de désagrément acoustique pour les utilisateurs et le personnel. Pendant la phase travaux (durant à peu près 4 mois), les travaux pourront potentiellement provoquer des nuisances sonores durant les heures de travail de jours ouvrés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive ne peut être engendrée par un projet d'ombrières photovoltaïques.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration ne peut être engendrée par un projet d'ombrières photovoltaïques</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Oui, toutes les ombrières seront équipées de diodes électroluminescentes (LED) permettant un éclairage nocturne. Celles-ci seront placées en sous face des ombrières, afin de garantir aux usagers du parking un meilleur confort pour le stationnement et la visibilité des places existantes.</p> <p>Ces éclairages remplaceront les candélabres déjà existants et ne modifieront donc pas les émissions lumineuses propres au parking.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendre pas de rejets polluants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendre pas de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendre pas d'affluents ni déchets à caractère dangereux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une installation productrice d'électricité verte de ce type ne peut pas produire de déchets dangereux ou inertes.</p> <p>Durant la phase travaux, les déchets tels que les emballages en cartons des modules photovoltaïques seront recyclés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune atteinte visuelle au patrimoine culturel n'est attendu pour cette construction. L'impact paysager sera traité par un bureau d'étude spécialisé afin de prendre en compte la covisibilité avec les habitations situées au Nord du projet (recul des équipements, implantation d'une haie...etc.)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation d'ombrières de parking, par sa nature, ne modifiera pas les activités liées à l'usage des sols.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les ombrières de parking viendront se placer en partie sur un parking déjà existant et aménagé, et en partie sur un terrain utilisé à ce jour comme une zone de stationnement enherbée. Il n'y aura aucun impact significatif. Le projet ne modifie pas l'environnement du site concerné et ne lui porte pas atteinte.

Les impacts bénéfiques du projet, production d'énergie renouvelable et protection des véhicules ainsi que création de zones ombragées apporteront un confort pour les usagers du parking.

Ainsi, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact environnemental pour ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

21/02/2019

Signature



# Annexes du CERFA N°14734\*03

## Projet Walibi Sud-Ouest – Roquefort (Lot-et-Garonne)

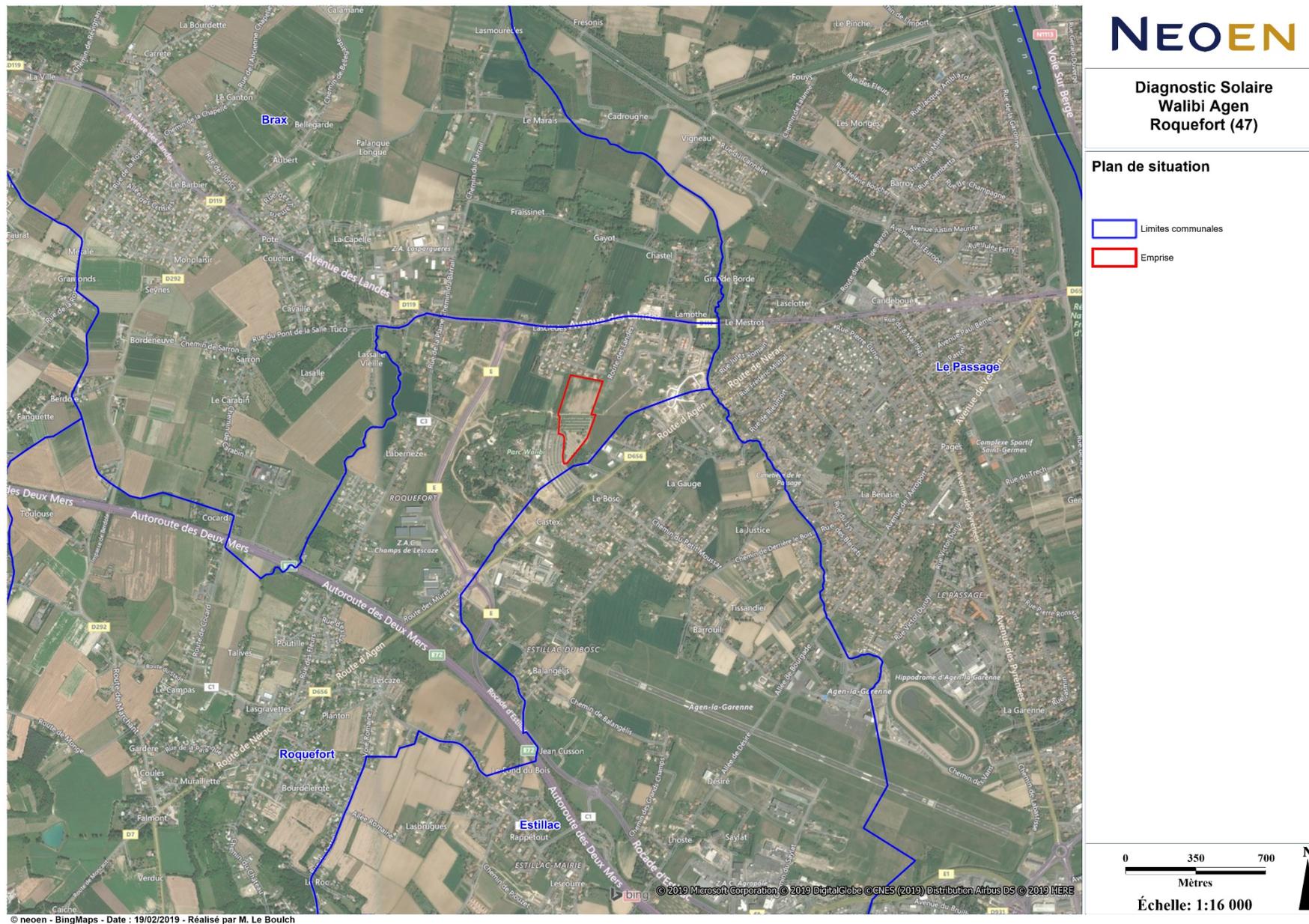
### Sommaire

	Page
Annexe 2 : Plan de situation	2
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation	3
Annexe 4 : Plan du projet	5
Annexe 5 : Plan des abords du projet	6
Annexes supplémentaires	7

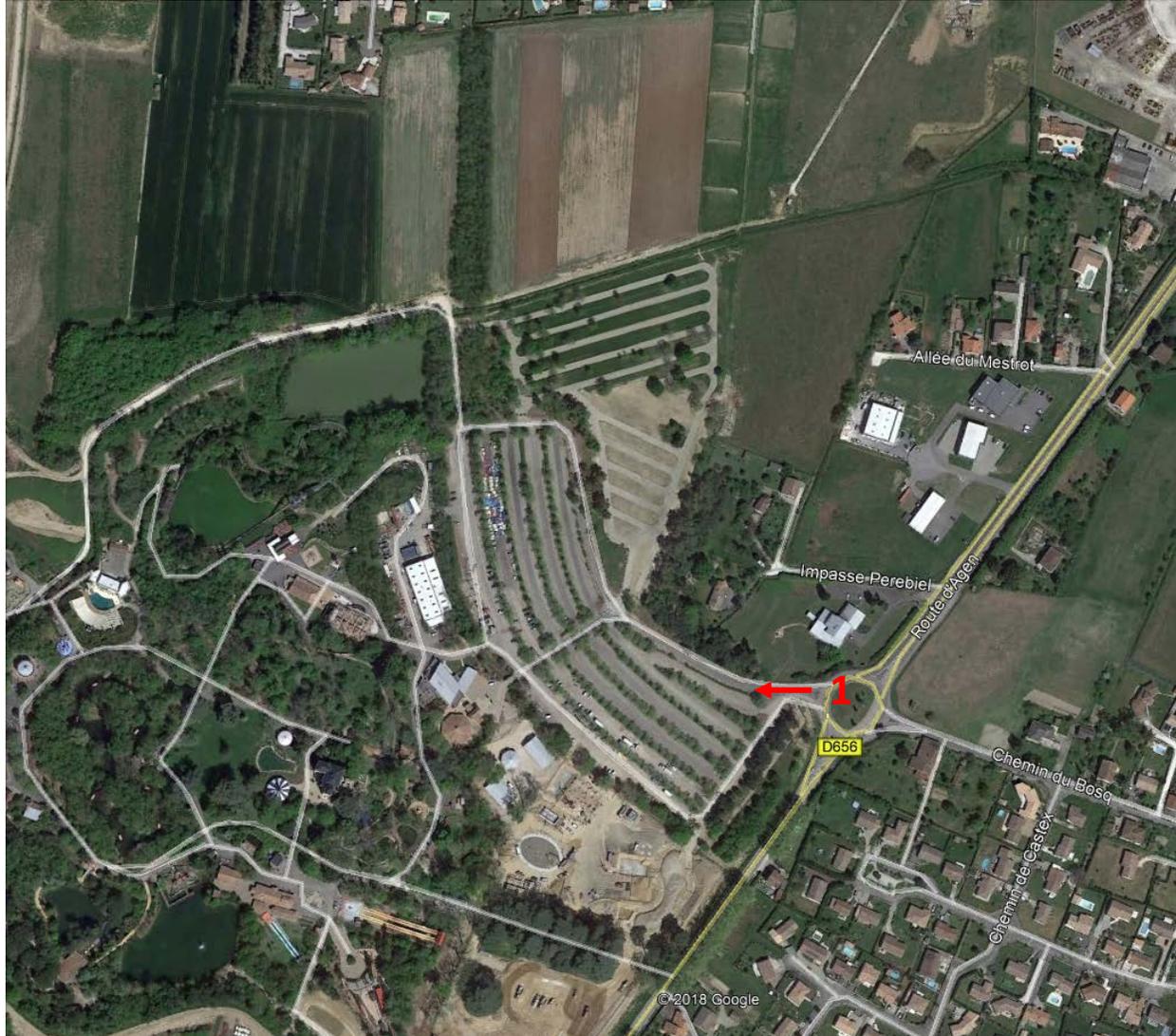
*Projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking des parcs d'attraction Walibi Sud-Ouest et Aqualand Agen*

*Annexes de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale*

# Annexe 2 : Plan de situation



## Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Les ombrières ne seront pas visibles depuis l'entrée du site, les premières installations étant situées à 200m au Nord-Est de l'entrée.



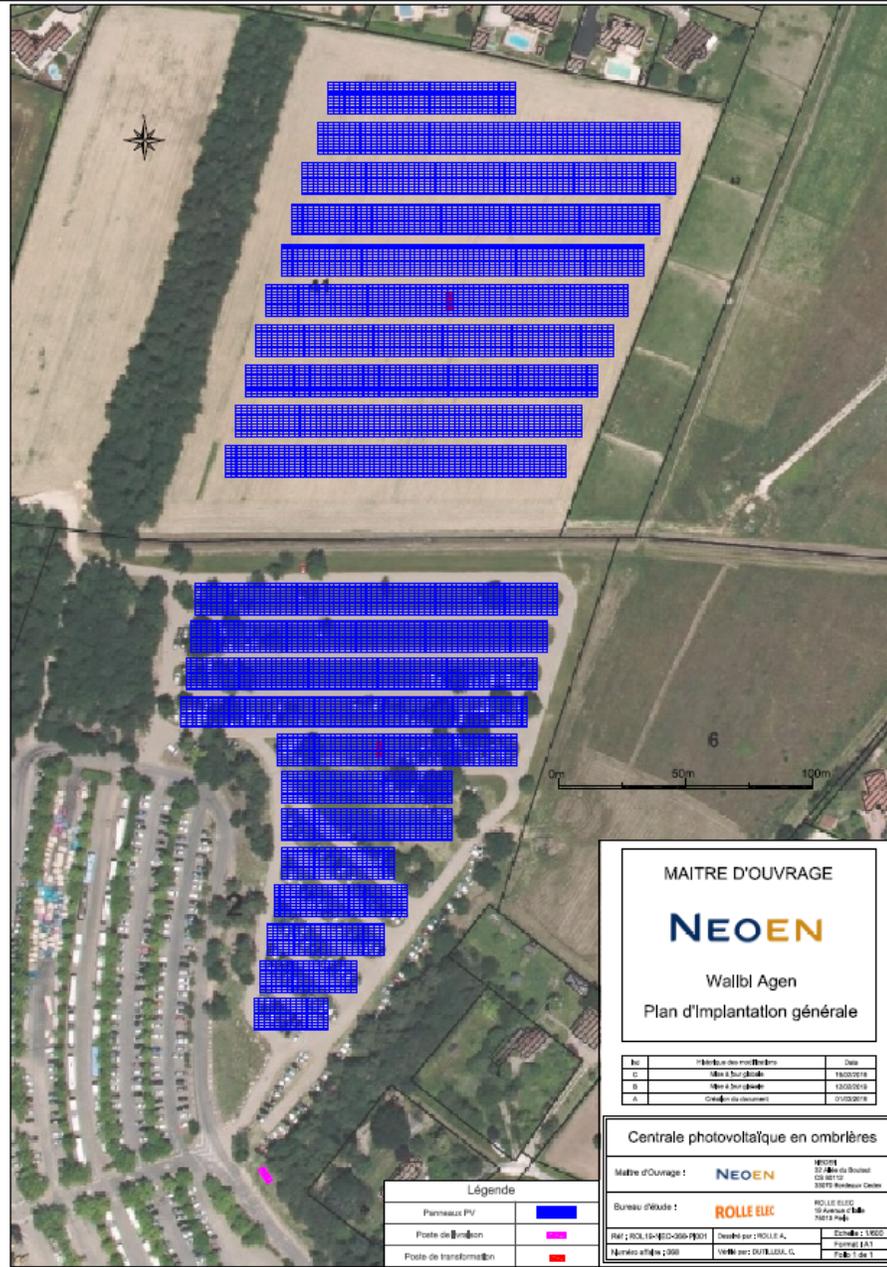
## Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



# Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



# Annexe 4 : Plan du projet



MAITRE D'OUVRAGE

**NEOEN**

Wallibi Agen  
Plan d'implantation générale

N°	Intitulé des modifications	Date
C	Plan de base	14/02/2018
B	Plan de base	13/02/2018
A	Plan de base	07/02/2018

Centrale photovoltaïque en ombrières

Maitre d'Ouvrage : **NEOEN** 10004 27, Rue de Brest 63 000 Clermont Ferrand Cedex

Bureau d'Etude : **ROLLE ELEC** 10010 10, Avenue d'Alsace 63 010 Clermont Ferrand Cedex

Plan : ROLLE ELEC 10010 10, Avenue d'Alsace 63 010 Clermont Ferrand Cedex

Intéprété par : ROLLE ELEC

Échelle : 1/2000

Forme : A3

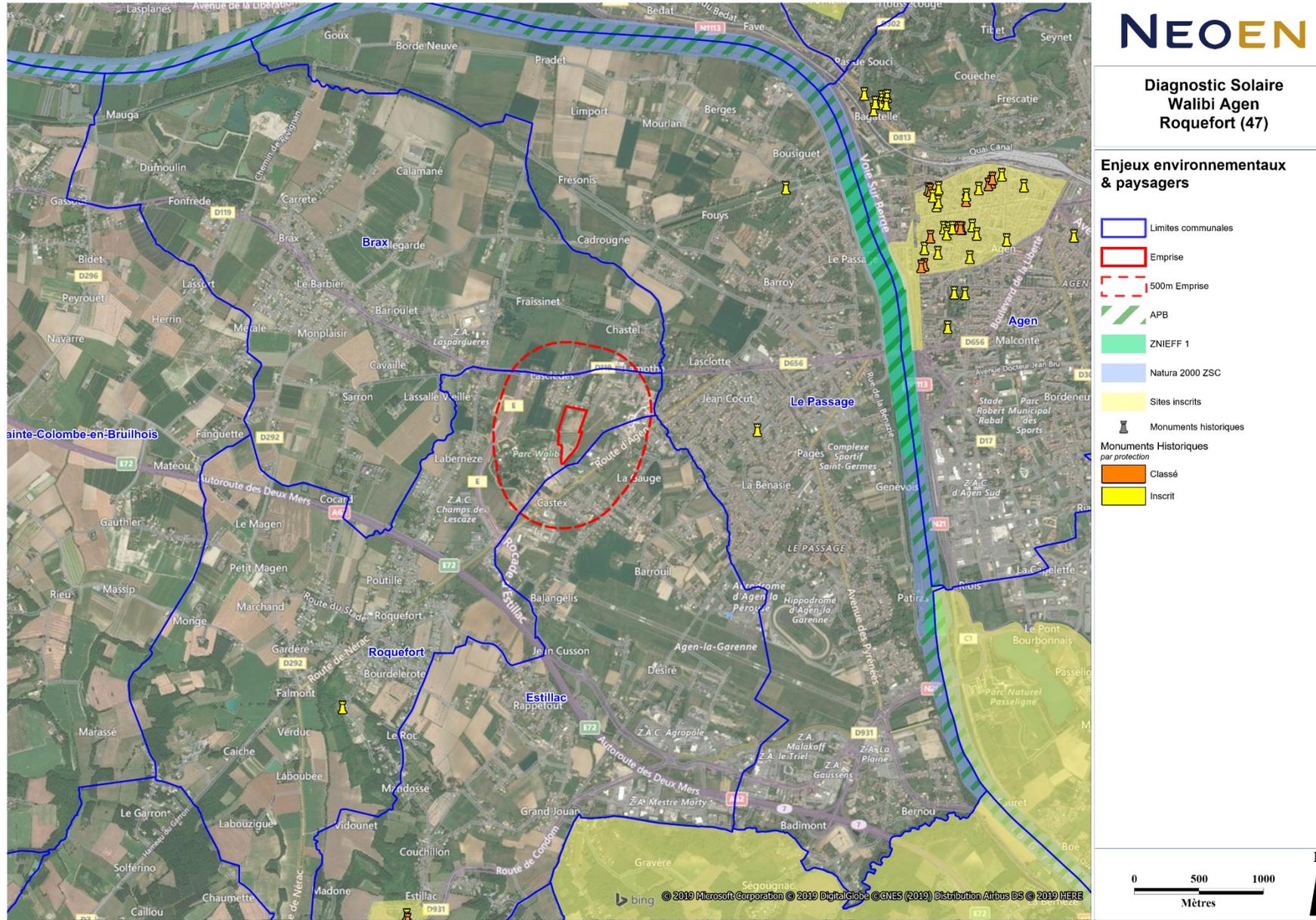
Version : 01/02/2018

Page : 1 de 1

Légende

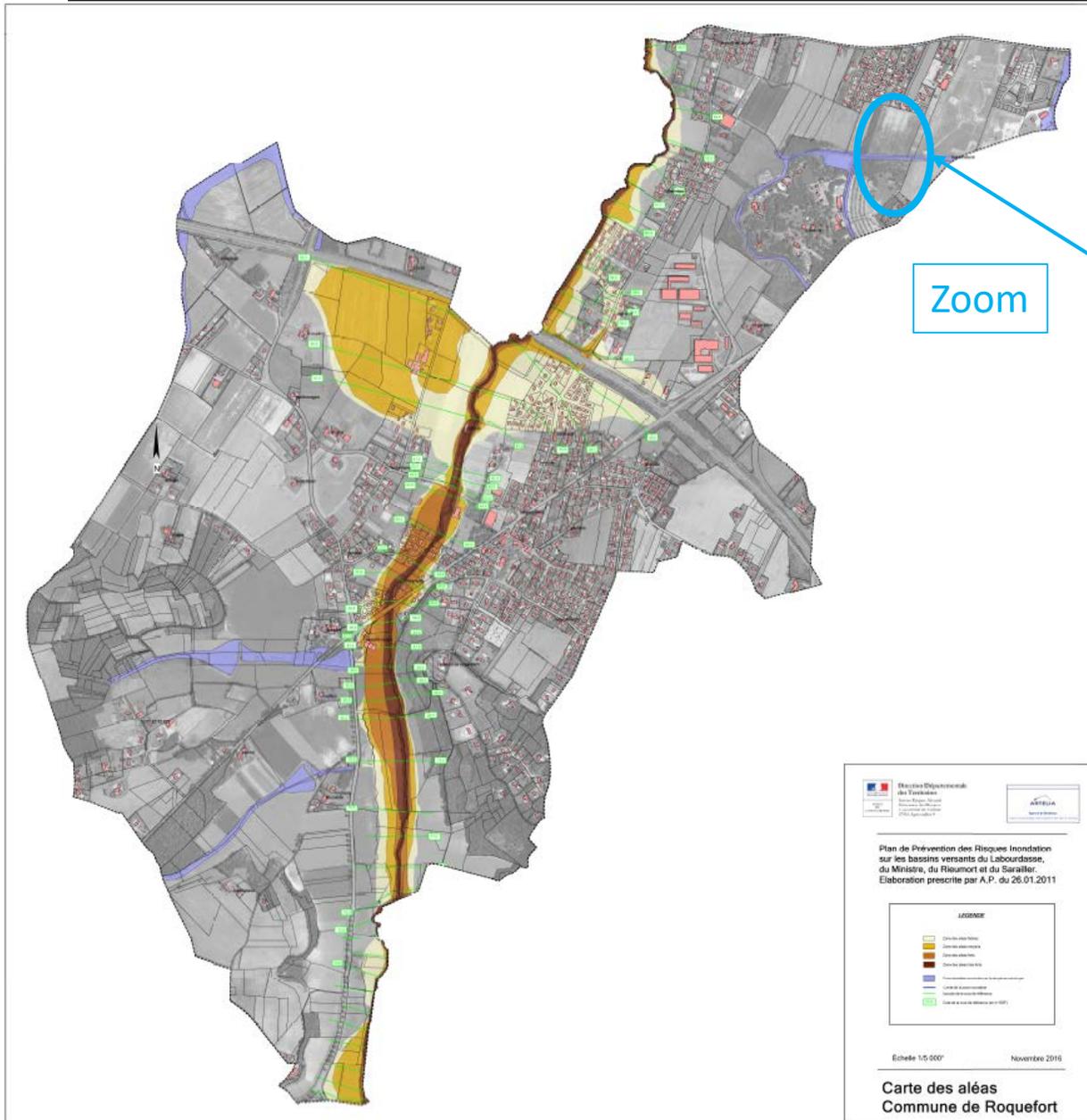
Panneaux PV	
Pointe de connexion	
Pointe de transformation	

# Annexe 5 : Plan des abords du projet





# Annexe supplémentaire : PPRn Inondation - Roquefort



## LEGENDE

- Zone des aléas faibles
- Zone des aléas moyens
- Zone des aléas forts
- Zone des aléas très forts
- Zone identifiée inondable par hydrogéomorphologie
- Limite de la zone inondable
- Isocote de la crue de référence
- 55.6 Cote de la crue de référence (en m NGF)

## Projet d'ombrières du Walibi Sud-Ouest

Les ombrières seront installées en dehors de la zone identifiée inondable par hydromorphologie

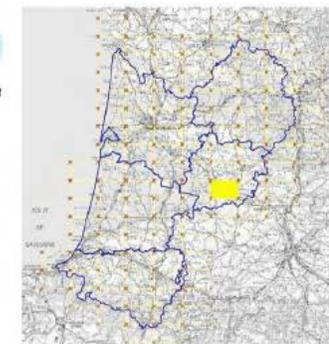
# Annexe supplémentaire : Cartographie des continuités régionales



## Aquitaine - Cartographie des continuités écologiques régionales

Planche 74

Echelle 1/100 000 - Format A3



- Réservoirs de biodiversité**  dont obligatoires
- Multi sous-trames
  - Boisements de feuillus et forêts mixtes
  - Boisements de conifères et milieux associés
  - Systèmes bocagers
  - Milieux humides
  - Pelouses sèches
  - Landes
  - Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
  - Pelouses et prairies de piémont et d'altitude
  - Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
  - Milieux côtiers : dunaires et rocheux
  - Milieux rocheux d'altitude
  - Enjeu spécifique chiroptères

- Corridors**
- Multi sous-trames
  - Boisements de feuillus et forêts mixtes
  - Boisements de conifères et milieux associés
  - Systèmes bocagers
  - Milieux humides
  - Pelouses sèches
  - Landes

- Cours d'eau**
- Cours d'eau de la Trame Bleue

**ELEMENTS FRAGMENTANTS**

- Infrastructures linéaires de transport**
- Autoroutes ou type "autoroute"
  - Liaisons principales et Liaisons régionales >5000v
  - Ligne à Grande Vitesse (LGV)
  - Voies ferrées électrifiées

Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue

**AUTRES ELEMENTS**

- Zones urbanisées > 5 ha
- Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
- Limites de la région
- Limites des départements

Attention : la cartographie est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom. Il convient également de s'appuyer, pour son utilisation ou son interprétation, sur les autres parties de l'état des lieux des continuités écologiques régionales.

Fonds cartographique : ©IGN - SCAN2508 - BDCarto®  
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERPA (2011)

Projet d'ombrières du Walibi Sud-Ouest

